

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-36

AVIS SUR LE PROJET D'AGREMENT DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL
ALPIN

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'examen du dossier au groupe de travail Flore-CBN du CNPN le 22 octobre 2019 ;

Rappel du contexte

Le Syndicat mixte pour la gestion du Conservatoire botanique national alpin, établissement public créé par arrêté du préfet des Hautes-Alpes en date du 20 novembre 1991, a été agréé à quatre reprises depuis 1993 au titre de « Conservatoire botanique national » aux échéances suivantes :

- Arrêté ministériel du 24 mai 1993, publié au Journal Officiel de la république du 15 juin 1993, pour son premier agrément, qui a couvert la période effective 1993-1998 ;
- Arrêté ministériel du 8 février 1999, publié au Journal Officiel du 18 mars 1999, premier renouvellement d'agrément qui s'est appliqué à la période 1999-2007 ;
- Arrêté ministériel du 31 août 2007, publié au Journal Officiel du 29 septembre 2007, deuxième renouvellement d'agrément qui s'est appliqué à la période 2007-2014 ;
- Arrêté ministériel du 25 mars 2014, publié au Journal Officiel du 3 avril 2014, troisième renouvellement d'agrément s'appliquant à la période 2014-2018. Le Ministère de la Transition écologique et solidaire a prolongé la validité de cet agrément pour l'année 2019, de manière à couvrir la période d'instruction de cette demande. Le bilan de cet agrément est cependant

bien arrêté au 31 décembre 2018 avec des actualisations ponctuelles concernant le premier semestre de l'année 2019.

La présente demande de renouvellement constitue donc la quatrième portée par le Syndicat mixte pour un cinquième agrément de Conservatoire botanique national. Elle porte sur un territoire identique aux précédents agréments depuis 1999, à savoir les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes Alpes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et les départements de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le siège du Conservatoire botanique national alpin est à Gap (Hautes-Alpes), au domaine de Charance. Une antenne Auvergne-Rhône-Alpes est située à Chambéry (Savoie), et un bureau à Annecy (Haute-Savoie).

Analyse de la demande de renouvellement d'agrément

Le dossier de demande de renouvellement est organisé en quatre grands volets : 1) Présentation du CBN alpin ; 2) Bilan des actions 2014-2018 ; 3) Bilan de la stratégie 2014-2018 ; 4) Perspectives stratégiques 2019-2024.

Afin d'en faciliter la lecture, l'analyse du bilan des actions et de la stratégie de l'agrément 2014-2018 s'est orientée vers une restitution transversale de ces différents volets autour des thèmes suivants : connaissance de la flore et des habitats, conservation *in* et *ex situ*, expertises et partenariats, base de données, information et sensibilisation, gouvernance et budget.

Connaissance de la flore et des habitats

Première mission du CBN alpin, l'**inventaire permanent de la flore** se poursuit afin de compléter la couverture du territoire d'agrément et d'en connaître les tendances évolutives et les facteurs de changements. Pour les Trachéophytes, plus de 6 680 000 observations figurent actuellement dans la base du CBN alpin. Cette masse importante de données est aussi à mettre en lien avec l'animation d'un réseau d'observateurs institutionnels et de contributeurs indépendants très conséquent. Le développement rapide du volet de connaissance bryologique (Programme Bryo– Alp 2016-2018) mérite tout particulièrement d'être souligné. Il a permis de recenser 116 562 observations concernant 80% de la flore française (1 069 espèces).

Un ouvrage publié en décembre 2018 par le CBNA, « *Les Mousses et les Hépatiques des Alpes Françaises ; état des connaissances, atlas et espèces protégées* » est une remarquable valorisation de ce volet bryologie.

À celui de la flore, s'ajoute l'**inventaire permanent des végétations et des habitats**. Près de 60 000 relevés de végétation ont été effectués durant la période d'agrément, dont 42% de type phytosociologique ont pu être rattachés au référentiel phytosociologique. Deux applications cartographiques en découlent :

- la cartographie des habitats à grande échelle (1/5 000 au 1/25 000) soit 13 221 km² cartographiés ou 21 % du territoire d'agrément ;
- l'intégration au programme CarHAB avec, de 2011 à 2017, la mise en place du cadre méthodologique et des tests de terrain, permettent le déploiement de la cartographie sur l'ensemble du territoire (phase 2017-2025).

Le « *Guide des habitats naturels et semi-naturels des Alpes* », publié en 2019 par le CBNA est un ouvrage de synthèse remarquable (640 p.)

Ces inventaires permanents de flore et d'habitats sont par ailleurs sources de données exploitées dans divers réseaux et programmes observatoires ou conservatoires, dont deux programmes coopératifs importants :

EVALUFLORE qui a pour objectifs une meilleure évaluation des espèces menacées et une optimisation des protocoles d'acquisition de données dans l'optique d'une conservation plus efficiente ;

ORCHAMP qui est l'observatoire des relations Climat – Homme – Milieux agro – sylvo – pastoraux du massif alpin.

Les **listes rouges régionales de la flore vasculaire** des deux régions du territoire d'agrément ont été établies par le CBN alpin conjointement avec le CBN Massif central et le CBN méditerranéen selon les régions concernées.

Conservation *in* et *ex situ*

Le service « Conservation » du CBN alpin s'appuie sur une méthode de diagnostic couplant hiérarchisation des espèces des listes régionales et arbre décisionnel. Cette stratégie a été formalisée en 2017 en Rhône-Alpes et est en cours en PACA. L'activité de conservation cherche par ailleurs à s'inscrire dans des programmes nationaux ou européens.

Le réseau « Flore Sentinelle » réunit 25 structures et a pour objectif la mutualisation des connaissances et des compétences en vue de contribuer à une vision homogène de la flore à l'échelle du massif alpin. Ce réseau permet de répondre à des enjeux de recherche et de gestion via l'évaluation des dynamiques des espèces végétales et des habitats patrimoniaux des Alpes. Ce réseau contribue, par ailleurs, à la mise en œuvre des actions de conservation de la flore patrimoniale des Alpes du CBN alpin.

Le CBN alpin est également l'éditeur du « Guide d'identification des principales plantes messicoles des Alpes » (2017), déclinaison régionale du PNA Messicoles.

La conservation *ex situ* s'appuie sur deux dispositifs : la banque de semences des plantes rares et menacées du territoire d'agrément et le jardin conservatoire de Charance.

Expertises et partenariats

Le premier niveau d'expertise concerne, par convention tacite, les réponses aux demandes des services de l'État *via* les DREAL et les collectivités (Régions, Départements...).

Compte tenu de la permanence et des besoins de revégétalisation des pistes de ski et des stations dans les Alpes, le CBN alpin s'implique fortement auprès d'autres partenaires, IRSTEA, et la Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie, afin de poursuivre la filière végétale locale au sein du programme Sem'les Alpes.

Une plaquette/ouvrage de 104 p du CBN alpin a été élaborée afin de rendre compte des restaurations écologiques et de l'utilisation des semences d'origine locale.

Un autre point important à souligner est la participation du CBNA aux déclinaisons régionales de Plans nationaux d'action (PNA).

Un certain nombre d'autres prestations sont réalisées pour le compte de l'État et des Régions : citons les ZNIEFF, Natura 2000, Listes rouges, CarHAB.

Base de données

Le morcellement du système d'information actuel du CBN alpin limite son optimisation fonctionnelle et la modernisation de ce système reste un chantier essentiel pour le futur.

Le CBN alpin contribue fortement aux deux plateformes régionales d'information sur la flore et les habitats (futurs SINP régionaux), le PIFH (Pôle d'information flore-habitats) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes (79 adhérents institutionnels), co-géré avec le CBN Massif central et dont le CBN alpin porte le volet animation, et SILENE pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (74 adhérents) en lien avec le CBN méditerranéen.

Information et sensibilisation

Sur ce volet, le CBN alpin s'implique à travers différents outils, comme la lettre d'information du conservatoire, « Mail toutes fleurs », publiée 2 à 4 fois par an à destination d'un large public.

Au cours de l'agrément 2014-2018, une opération réussie de sensibilisation vers le public a été la réalisation du **jardin alpin de moyenne montagne** (projet Jardinalp). Ce jardin de Charance, inauguré en juin 2019, s'inscrit dans un réseau de 8 jardins alpins français et italiens.

Sur ces bases et bilan de cinquième agrément, en tenant compte des points forts et des points perfectibles, le CBNA propose, pour le futur agrément 2019 – 2024, une stratégie selon 6 orientations stratégiques et déclinée en 20 objectifs sous forme de fiches actions. Ces perspectives s'inscrivent clairement dans la continuité de la stratégie 2014-2018 où les termes répétés de « poursuivre le renforcement ... », « conforter ... », « confirmer et renforcer... », « améliorer ... » soulignent la volonté du CBN alpin de poursuivre son développement, ses domaines d'expertise et sa crédibilité sur les bases construites précédemment.

Le CNPN émet un avis favorable à l'unanimité.

Le président du Conseil national de la
protection de la nature,



Serge MULLER